

Le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020

Signé en 2016 avec la Région Pays de la Loire, le Contrat Territoires-Région 2020 Atlantique de 4 755 000 € pour accompagner les projets du territoire.



Un Contrat Territoires-Régions 2020 bâti sur 3 principes

- ▶ **l'équité**, la Région aide chaque territoire selon ses besoins et spécificités en apportant une attention particulière aux plus fragiles ;
- ▶ **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ;
- ▶ **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires.

La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Les axes stratégiques du CTR 2020

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec la **Communauté d'agglomération CAP Atlantique**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **4 755 000 €**. A travers ce contrat, la Communauté d'agglomération CAP Atlantique souhaite engager des projets sur 5 axes stratégiques :

- ▶ **Axe 1 - Les grands équilibres** : une armature urbaine multipolaire, des armatures écologiques, paysagères et agricoles préservées et confortées, qui s'adapteront au changement climatique.
- ▶ **Axe 2 - Une économie littorale métropolitaine, touristique et primaire en mouvement qui fait du « bien-être » et du « numérique » les piliers du renouveau de CAP Atlantique.**
- ▶ **Axe 3 - Des services adaptés aux usagers et pour un territoire « authentique », « touristique » et « métropolitain ».**
- ▶ **Axes 4 et 5 - Optimiser les moyens de CAP Atlantique pour son fonctionnement interne et en tant que partenaire de ses communes membres : développement d'une mutualisation de services et d'un système d'information communautaire sur le territoire.**

Les thématiques prioritaires du contrat



© Cap Atlantique ; Grégory Voivenel ; MAS BTP Eric Lemarié ; D. Pillet Region Pays de la Loire Inventaire général ; Comparin, Xiaolangge, BillionPhotos.com - Fotolia.com

Sur la base de sa stratégie et des enjeux définis par le territoire, la Communauté d'agglomération CAP Atlantique mobilise l'enveloppe financière régionale sur les thématiques prioritaires suivantes :

Les très grands équipements

- ▶ L'espace aquatique [Aquabaule](#),
- ▶ La [piscine d'Herbignac](#),
- ▶ La Pôle d'entreprises à La Baule-Escoublac.

Déplacements – mobilité

- ▶ Des pistes cyclables communautaires et pistes cyclables communales,
- ▶ Du stationnement vélos.

Déchets

- ▶ Les déchetteries du Croisic, La Baule-Escoublac, Batz-sur-Mer, Le Pouliguen, Guérande...

Système d'information

- ▶ Une desserte numérique,
- ▶ Des systèmes d'information servant à la mutualisation.

Economie et tourisme

- ▶ La requalification des parcs d'activités de Villejames à Guérande et du Poull'go au Pouliguen et Batz-sur-Mer,
- ▶ L'extension des parcs d'activités,
- ▶ La requalification du quai Jules Sandeau au Pouliguen,
- ▶ L'aménagement du littoral.

Habitat

- ▶ Les [aires d'accueil des gens du voyage](#).

Transition énergétique

- ▶ La rénovation thermique de bâtiments publics : l'Hôtel de Ville de Batz-sur-Mer, l'école Bois Rochefort à Guérande, le foyer Emile Thibault au Croisic, la salle Vinière à Saint-Lyphard,
- ▶ La production d'énergies renouvelables : des panneaux photovoltaïques sur la Mairie de Guérande, le stade Jean Ménager et le centre Athanor également à Guérande, une chaudière à bois pour la piscine d'Herbignac.



CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëllés
44503 La Baule-Escoublac Cedex

📞 02 51 75 06 80